**Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur le droit de vote et l'éligibilité des femmes, à Paris le 16 avril 2014.**

Madame la Maire de Paris,

Je suis particulièrement heureux de répondre à votre invitation aujourd'hui. Non seulement parce que c'est un évènement, mais parce que c'est la première fois que je suis reçu par une femme Maire de Paris. Et je souhaite que cela dure.

Je veux féliciter la ministre chargée des Droits des femmes d'avoir organisé cette manifestation avec vous, Mesdames les Maires de France, qui honorez l'héritage qui a été légué par des combats menés par des générations de femmes pour enfin voter et être éligibles, et vous, vous êtes élues.

Je veux saluer ici les ministres venues d'Europe et qui s'associent à cet hommage. Le Premier ministre Lionel JOSPIN, les Prix Nobel qui nous font un grand honneur d'être présentes ici et que nous retrouverons tout à l'heure au Palais de l'Elysée.

Enfin, Messieurs, qui nous accompagnez pour cette manifestation.

Nous sommes réunis en effet, pour célébrer une journée décisive de l'histoire de notre pays : le jour où le mot de citoyenne, créé par la Révolution Française, a pris sa signification. Le jour où une moitié de la France, jusque-là tenue à l'écart, a rejoint l'autre pour exercer ses droits. Le jour, enfin, où les femmes françaises furent officiellement admises à égalité avec les hommes, dans la République.

Ce jour, c'était le 21 avril 1944.

Ce jour-là, le Général de GAULLE signe l'ordonnance portant organisation des pouvoirs dans la France libérée. Avec une concision que STENDHAL, qui aimait les lois bien rédigées, n'aurait pas récusée.

L'Article 17 dispose en effet que : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

C'est tout simple à énoncer et cela a été très long à arracher. En quelques mots limpides, la lutte plus que séculaire pour le vote et l'éligibilité des femmes connaissait enfin sa consécration.

Pour le Général DE GAULLE, et le mérite lui en revient, cette décision était un engagement de combat. Il l'avait annoncé dès 1942. Il avait déclaré: « Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée qui décidera souverainement des destinées du pays ».

Pourtant, au sein de l'Assemblée consultative d'Alger, les préjugés avaient encore la vie dure. Car il ne suffisait pas de la décision d'un homme aussi prestigieux que le Général de GAULLE, il fallait encore qu'une assemblée qui avait la légitimité pour en décider puisse adopter l'ordonnance. Un élu - que je ne citerai pas, proposa d'ajourner la réforme « jusqu'à ce que les hommes, des prisonniers, soient rentrés dans leurs foyers ». Un autre lui répondit, je veux le citer, Robert PRIGENT, résistant du Nord de la France, démocrate-chrétien. Il lui répondit ainsi : « Quand il s'agit de jeter les femmes dans le creuset de la guerre, est-ce que nous attendons ? ».

Alors, ce fut Fernand GRENIER, valeureux résistant communiste, qui proposa l'amendement décisif.

C'est ainsi que le 24 mars 1944, l'Assemblée adopta le suffrage des femmes par 51 voix contre 16. Il y en avait encore 16 qui étaient contre... Et le 21 avril 1944, le Général DE GAULLE promulgua l'ordonnance historique.

Voilà l'histoire, l'histoire d'une conquête qui relève aujourd'hui de l'évidence. Les femmes comme les hommes ont le droit de vote, les femmes comme les hommes peuvent être éligibles, les femmes et les hommes peuvent participer à la décision commune.

Et pourtant, quel parcours, quelle lutte, quelle conquête.

Car ce droit n'a pas été octroyé aux femmes. Elles l'ont conquis. Cent cinquante ans après la promulgation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cent ans après que le suffrage ait été déclaré « universel », en 1848. Alors qu'il ne l'était que pour une moitié de la France.

Ce droit, elles l'ont revendiqué au prix de leur vie. Anne HIDALGO a rappelé Olympe DE GOUGES qui avait écrit sa Déclaration des droits des femmes et de la citoyenneté. Elle avait dit : « les femmes ont le droit de monter sur l'échafaud ; elles doivent avoir le droit de monter à la tribune ». On lui proposa l'échafaud, c'était en 1793.

Les femmes, elles ont conquis le droit de vote presque seules. Je suis triste que les hommes aient tant tardé à les rejoindre. Il y en a néanmoins qui très tôt ont participé à cet engagement. Condorcet, en 1790, s'indignait que les hommes « violent le principe de l'égalité des droits, en privant tranquillement la moitié du genre humain de concourir à la formation de la loi ». Rares encore étaient les voix comme celles de Victor HUGO qui constatait « avec douleur » que tant que « la femme ne vote pas, elle ne compte pas, elle n'est pas. Et il y a des citoyens. Il n'y a pas encore de citoyennes ».

Pourquoi autant de retard ? Pourquoi autant d'hésitations ? Pourquoi autant de résistances ?

A droite, on estimait que les femmes devaient obéissance à leur mari et donc qu'elles ne pouvaient pas voter librement. A gauche, on craignait l'influence que l'Eglise pouvait exercer sur les femmes. Alors droite et gauche se retrouvaient pour différer la réforme.

Ce droit de vote des femmes, elles l'ont arraché dans la lutte, j'allais dire, dans la guerre. D'abord dans la lutte. Elles crurent voir leur démarche aboutir, parce qu'ailleurs, notamment au Royaume-Uni ce fut le cas.

Au début du siècle, le XXème siècle, en 1914, une majorité de députés se déclaraient prêts à recevoir favorablement la demande d'ouverture du droit de vote aux femmes. Mais la guerre éclata. La paix retrouvée, la chambre des députés prenant son courage à deux mains, mais à demain - d e m a i n - décida qu'il était possible d'accorder aux femmes de plus de 30 ans, le droit de vote et uniquement aux élections locales. Et pourtant, le Sénat fit obstacle systématiquement à cette proposition.

Des femmes décidèrent d'utiliser alors d'autres moyens.

On se souvient de Jeanne VALBOT : elle s'enchaîna au banc du Sénat pour faire entendre sa voix. Louise WEISS se présenta, de manière libre, c'est-à-dire interdite, aux élections législatives de 1936 dans le 5ème arrondissement de Paris pour, justement, appeler au droit de vote. Elle distribuait aux sénateurs des chaussettes, quelle drôle d'idée de distribuer des chaussettes. Son mot d'ordre était le suivant « Même si vous nous donnez le droit de vote, Messieurs les sénateurs, nous vous promettons que vos chaussettes seront raccommodées ». Et pourtant elle ne parvint pas à les convaincre.

Alors, il fallut que les femmes démontrent leur volonté d'être citoyennes dans la guerre. La Grande d'abord. Des femmes comme Marie MARVINGT se déguisèrent en homme pour mener le combat. Et quand elles furent découvertes, on les ramena à leur foyer.

La guerre, toujours la guerre, parce que les femmes, quand les hommes n'étaient plus là, quand ils étaient au combat dans les tranchées, les remplacèrent dans les usines et dans les champs. Et alors demandèrent à la fin du conflit que leurs droits puissent être reconnus. Ce fut différé.

Les femmes, vingt ans plus tard, dans la Résistance, montrèrent aussi le chemin, elles ont été citées : Germaine TILLION, Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ, Lucie AUBRAC, Berty ALBRECHT, Danièle VAILLANT-COUTURIER, tant d'autres qui sont ici encore présentes et que je veux saluer avec déférence, cette armée des ombres, cette autre armée des ombres, qui permit non seulement la libération de la France, mais l'émancipation des femmes.

Alors, il fallait qu'il y ait cette célébration, que nous puissions nous rappeler ce qui s'était produit, pour bien comprendre ce que nous avions encore à faire. Pas simplement pour évoquer l'histoire, mais pour en tirer toutes les leçons.

L'élargissement du droit de vote est en fait un combat qui n'est pas encore achevé.

Il est vrai que le suffrage universel parait aujourd'hui, un fait, une habitude, un rite, une chose qui va de soi. Certains disent même que c'est un simple bout de papier, le bulletin de vote, que l'on met dans une urne, sans en mesurer complètement le pouvoir.

Mais pour ce bout de papier, pour ce bulletin, combien de femmes, combien d'hommes ont lutté pour le saisir, le brandir et le mettre dans une urne ?

Parce que ce modeste feuillet imprimé cristallise ce qu'il y a de plus précieux pour un pays, sa souveraineté, son indépendance, sa liberté.

Le suffrage universel fut toujours une bataille. D'abord contre l'argent, puisqu'il y avait le cens qu'il fallait respecter pour pouvoir voter.

Puis ensuite, après 1848, le combat des femmes jusqu'en 1944.

Puis encore après pour que les jeunes de 18 ans et plus puissent enfin voter en 1974.

Et encore aujourd'hui les résidents étrangers installés régulièrement en France depuis de nombreuses années qui participent à la vie de la cité et pourtant ne votent toujours pas aux élections locales. Ouvrir ce droit de vote suppose, chacun le sait ici, de changer la Constitution et il nous appartient donc de construire un rassemblement qui, forcément, dépasse les clivages partisans. C'est la condition pour rendre possible cette nouvelle étape.

La seconde leçon que nous devons tirer de cette longue lutte, de ce long parcours, c'est que le droit de vote ne suffit pas, l'éligibilité non plus. Il a fallu, et ce fut un long débat aussi, que la parité puisse être introduite dans notre droit constitutionnel. Nous devons cette évolution au gouvernement de Lionel JOSPIN.

C'était, en définitive, la conséquence du droit au suffrage. Des progrès majeurs ont été accomplis. La loi du 9 mai 2001 a instauré ce principe pour les élections parlementaires et les pénalités seront renforcées pour les partis, il peut en arriver, qui manquent à leurs obligations. Il a fallu une nouvelle loi, la loi du 17 mai 2013 pour qu'il puisse y avoir un élargissement de la parité, puisque maintenant tous les conseils municipaux de plus de 1 000 habitants doivent respecter ce principe. Et vous en êtes ici pour beaucoup le témoignage. Le mode de scrutin départemental a lui aussi été modifié pour faire respecter ce droit à la parité.

Mais le Gouvernement a voulu aller plus loin et il a eu raison. Puisque maintenant seront aussi désignés à la parité les candidats aux élections des instances de gouvernance des universités, les candidats et les candidates aux ordres professionnels, mais aussi dans les instances consultatives locales, nationales, les autorités administratives indépendantes, les conseils d'administration et de surveillance - à certaines conditions - des entreprises, les caisses de sécurité sociale, les mutuelles, les fédérations sportives et même les chambres consulaires. Toutes les institutions doivent respecter le principe de parité.

Mais vous êtes ici conscientes que les droits politiques, aussi fondamentaux soient-ils, que la parité, aussi nécessaire soit-elle, tout cela ne suffit pas. Et qu'il y a toujours à travailler à élaborer une nouvelle génération de droits puisque ce qu'il convient de faire c'est l'égalité réelle, l'égalité dans les rémunérations, les temps de vie et le droit tout simplement de se projeter dans l'avenir, de construire son destin.

Les chiffres ont été rappelés. Ils sont implacables. Les femmes gagnent, pour le même travail, un quart de moins que les hommes. Les femmes représentent 4/5ème des travailleuses, des travailleurs en l'occurrence, à temps partiel et le plus souvent dans des emplois précaires.

Plus d'1 million de femmes subissent chaque année des violences. C'est pourquoi le texte qui est en discussion au Parlement est si important. Il fait suite aux dispositions législatives qui avaient été adoptées par le gouvernement de Pierre MAUROY, grâce à Yvette ROUDY. Il s'agit de tout faire pour que l'égalité dans l'entreprise, la conciliation des temps de vie, la réforme du congé parental, la lutte contre la précarité, le paiement des pensions alimentaires, la protection des femmes contre les violences, tous ces sujets puissent être abordés et les droits pouvoir progresser.

Mais vous l'avez dit. L'égalité, elle doit aussi être promue à l'échelle de l'Europe. Le Traité de Rome posait déjà comme un principe fondamental l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour le même travail, le Traité de Rome ! Les fondateurs de l'Europe, je n'ose pas dire les pères fondateurs, parce qu'il y avait aussi des femmes dans le combat européen, les pères et les mères fondatrices de l'Europe donc, avaient voulu que l'Europe soit une Europe de droit, une Europe d'égalité. Ce que vous faites aujourd'hui à travers la plateforme pour une Europe des droits des femmes, c'est de poursuivre, d'amplifier ce combat et notamment pour veiller à ce que les règles de parité valent aussi pour les nominations dans les institutions européennes.

Mesdames et messieurs, le vote est un droit qui a été conquis. Mais, pour beaucoup, c'est un acte volontaire, ce n'est pas un devoir. Nous l'avons vu lors de ces dernières élections. L'abstention a encore progressé. L'abstention n'est pas qu'un silence, elle n'est pas qu'un retrait, elle n'est pas qu'un refus ou un oubli. L'abstention c'est aussi un message, un message adressé aux gouvernants et moi je l'entends.

Ce message c'est le signe d'une résignation, d'un fatalisme, d'un découragement, d'une défiance. Nous ne pouvons pas la laisser s'installer dans notre pays, pas plus qu'en Europe, et la regarder progresser à chaque scrutin. Parce que chaque fois que l'abstention se renforce, c'est la démocratie qui s'affaiblit. Il arrive un moment où le silence me paraît plus dangereux que la colère. D'où la priorité absolue que j'accorde au redressement de notre pays, à la lutte contre le chômage, au combat contre les inégalités et, surtout, à cette bataille qui doit être engagée contre le doute collectif, contre la défiance, contre l'idée qu'il serait maintenant plus difficile d'agir pour porter de nouveaux droits, améliorer la condition humaine et surtout lutter contre le chômage.

Il y a une crise spécifique de la politique - je la regarde aussi pour ce qu'elle est, et qui ne relève pas simplement de questions économiques ou sociales. Parce que les citoyennes et les citoyens attendent de la politique qu'elle exprime de la vérité, même quand elle est dérangeante. Les citoyennes et les citoyens attendent que les paroles soient suivies d'actes. Ils demandent - et ils ont raison, des résultats. C'est mon but premier.

J'ai dressé au Gouvernement de Manuel VALLS une feuille de route : elle est difficile, elle est âpre, elle peut être rugueuse, elle est indispensable. Nous devons réformer autant qu'il sera possible notre pays pour qu'il puisse être le plus fort possible, pour qu'il y ait le plus d'emplois possibles, le plus de richesses créées, le plus de croissance. C'est l'enjeu du pacte de responsabilité et de solidarité. Bien sûr, il est parfois, et vous l'éprouvez dans vos propres fonctions d'élu local, plus facile de différer les décisions douloureuses, de reporter les choix, de fermer les yeux sur les réalités, de laisser filer les déficits, de ne pas connaître pour ce qu'ils sont tous ceux qui souffrent, et de ne pas regarder aussi ce qu'exige la compétitivité de nos entreprises.

Alors, moi j'ai voulu regarder la réalité en face et pour y parvenir je pense qu'il n'y a pas d'autre méthode que de continuer le chemin avec constance et de ne pas céder aux intérêts particuliers. Il n'y a rien de plus important que l'intérêt de la France quoi qu'il en coûte et quoi qu'il m'en coûte. Rien n'est pire que l'immobilisme, le conformisme, le défaitisme et le conservatisme. Pour cette même raison que je veux que le pays réussisse, je veux que la République avance.

Il y a là encore de nouvelles règles qui méritaient d'être posées. Le non cumul des mandats qui était déjà pratiqué à la Mairie de Paris par Bertrand DELANOË et qui sera maintenant la règle pour tous et pour toutes. Le refus des interventions des gouvernants dans les affaires judiciaires, la loi de transparence, pour tous les élus afin de garantir la probité publique. La réforme territoriale, parce que nous devons faire bouger aussi les lignes, changer les structures, permettre aux citoyens de mieux comprendre ce qui leur est proposé à travers les collectivités locales.

Puis nous devons toujours défendre le suffrage, le respect des droits des citoyennes et des citoyens, rappeler d'où nous venons pour mieux nous engager dans l'avenir. Une démocratie où l'on s'habituerait à ne plus voter en nombre ne serait plus tout à fait à mes yeux une démocratie. Une démocratie qui renoncerait à convaincre souvent les plus humbles, les plus modestes, les plus pauvres, les plus jeunes, ne serait plus la République telle que nous l'avons voulue, espérée.

Alors il revient aux gouvernants d'abord et au Président de la République forcément, mais aussi aux élus, de faire vivre la République. Le pire des déclins c'est celui qui atteint la confiance dans la vie collective, dans la démocratie. Quand un pays doute de lui-même, ne sait plus s'il peut faire des choix, alors ce n'est plus un grand pays.

La France est un grand pays. Parfois elle s'interroge sur son avenir parce qu'elle sait qu'elle est portée par une grande histoire. Nous le voyons bien à travers la question du droit de vote des femmes.

L'histoire n'est pas linéaire. L'histoire n'est pas radieuse.

Il faut toujours du combat.

Et même dans un grand pays comme la France, le pays des droits de l'Homme, on avait oublié un moment la femme. Alors nous devons toujours nous mobiliser pour que les droits conquis soient des droits assurés, exercés, respectés.

Le droit de voter, c'est le droit de façonner son destin.

Le droit d'être éligible, c'est la capacité de le changer.

Prenons les unes et les autres notre destin en mains.

Merci.